

Les positions CFDT face aux projets

Projet de restructuration de la BHR.

- Objectifs donnés par l'administration : harmoniser les statuts des agents, améliorer la cohésion, et créer un guichet d'accueil sécurisé au bâtiment 3701.
- Actuellement, la BHR gère l'accueil au 5730, le courrier inter-sites (Roissy, Orly, Le Bourget) et le transfert d'échantillons vers le SCL de Massy.
- La nouvelle organisation inclura l'accueil physique au 3701, avec horaires d'ouverture pour le public de 9h00 à 17h30.
- Les effectifs passent de 10 agents (SU et AG-CO) à 11 agents AG-CO dans le nouveau service entraînant une restructuration de cinq agents SU.
- Les horaires restent inchangés (HL : 8h00-18h00).
- Création d'un guichet d'accueil au RDC du 3701, mise en œuvre : guichet opérationnel au 1er trimestre 2026

La CFDT demande l'intégration des agents SU dans ce projet !

Ces agents ont toute légitimité à y participer. Leur présence en uniforme aurait un effet dissuasif et garantirait la sécurité des collègues de la RI face à des comportements véhéments. Cela éviterait en outre de devoir solliciter en urgence l'intervention des agents SU en séance TPCI comme cela a été le cas dans le passé. En cas d'intrusion dans le bâtiment 3701, le bouton d'alerte qui sera installé, reliant le bâtiment 3701 à celui des services de Police, ne permettra pas une intervention des forces répondant au risque encouru.

Aussi, la CFDT revendique la mixité des équipes au sein de cette unité, à l'image de ce qui se pratique à la Direction Générale.

Nous refusons un projet qui ignore cette réalité : la CFDT vote donc CONTRE.



Projet de modification des horaires de la BSER.

Le projet vise à modifier les horaires de la Brigade de Sécurité Extérieure de Roissy (BSER) en abandonnant la vacation atypique 05h-17h pour adopter une plage horaire unique de 06h-18h, avec possibilité de prise de service anticipée pour les dossiers ciblés la veille. Les missions, activités et organigramme de la BSER restent inchangés, de même que les effectifs. Mise en œuvre prévue au 1er janvier 2026.

La CFDT attire l'attention de l'administration sur le mal-être constaté au sein de cette unité, où la communication est rompue et un sentiment d'abandon persiste. Les agents s'y sentent isolés, déconsidérés et persécutés.

La CFDT vote POUR le projet de modification des horaires.

Projet de transfert des frais de missions au CSMR.

- Depuis février 2024, la DI Grand-Est a amorcé la transformation du SND2R en CSMR, chargé de la gestion des frais de déplacement et des renseignements tarifaires contraignants avec un pôle mobilité.
- Le CSMR gèrera les missions temporaires, les indemnités de changement de résidence (FCR) et les congés bonifiés.
- À partir du 1er février 2026, il prendra en charge les frais des agents de la DI Paris-Aéroports.
- 1 agent à Paris-Aéroports est impacté par ce transfert et bénéficiera d'un accompagnement RH et financier.
- Le pôle Mobilité du CSMR créera les ordres de mission et états de frais dans CHORUSDT ; les agents transmettront fiches et justificatifs validés par VH1.

Constat de la CFDT :

- **Régression technologique : passer de solutions dématérialisées à des fichiers à remplir, signer et renvoyer par mail augmente la charge administrative et réduit l'efficacité.**
- **Frictions observées : les directions déjà concernées constatent des délais de remboursement plus longs, ce qui impacte la trésorerie des agents.**
- **Surcoûts : certains agents doivent modifier leurs assurances automobiles pour inclure les déplacements professionnels en supplément des trajets « domicile/travail »**
- **Manque de visibilité : absence de suivi clair des OM en cours**
- **Impact sur la mobilité et la formation : risque que les agents hésitent à se déplacer, à se former ou à exercer leurs mandants.**

Expérimentation d'une EMC de détection de stupéfiants au sein d'une BSE de terminal.

L'expérimentation vise à implanter des équipes cynophiles anti-stupéfiants (EMCAS) directement au terminal 2E de Roissy, au lieu de leur organisation actuelle en pool à la BSERI.

La CFDT s'oppose à cette expérimentation.

- **Caractère définitif de l'expérimentation**

La CFDT craint que cette expérimentation devienne pérenne sans évaluation réelle.

- **Choix du terminal T2E**

Étonnement sur le choix du T2E, qui n'avait pas exprimé de besoin depuis avril 2025.

- **Impact sur la polyvalence et la qualification des EMCs**

Affectation fixe = risque de perte de compétences et d'efficacité.

- **Santé et motivation des chiens**

Travail répétitif (tapis bagages) → impact physique et psychologique.

- **Conditions d'accueil des chiens**

- Local trop petit (4 m²), sans ventilation ni lumière naturelle.
- Promiscuité = risque sanitaire.
- Zone herbeuse inadaptée (exiguë, dangereuse, accès chronophage).

- **Équité des moyens (véhicules, échantillons)**

- Différence de traitement entre équipes T2E et BSERI.
- Incertitude sur la dotation en échantillons pour exercices.

- **Manque de concertation**

Non-respect du BOD 1236 (consultation des EMCs, l'EMC doit être utilisé sur toute la circonscription, ...).

Sentiment d'isolement et de manque de reconnaissance.

Fidèle à ses habitudes, l'administration affiche de grandes ambitions sur le papier... mais sans la moindre anticipation. Face à cette impréparation, la CFDT DIPA a présenté un argumentaire solide, impossible à ignorer.

Actions obtenues par la CFDT

- Report de l'expérimentation.
- Organisation d'un atelier début 2026 avec tous les acteurs concernés (EMCs, CRPC, BSERI, DRV, DRF).
- Inscription en FS et GT.
- Maintien des deux EMCs à la BSERI jusqu'à nouvel ordre.

